

du 18 Novembre 1970

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil
Présidentiel ;
VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 mai 1970, portant charte
du Conseil Présidentiel ;
VU le Décret n°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation
du Gouvernement ;

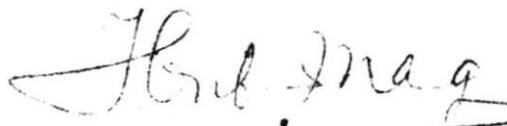
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 11 Novembre 1970, Mr Théophile PAOLETTI,
Ministre de l'Information et du Tourisme, est chargé de l'intérim du
Ministre de l'Education Nationale, de la Culture, de la Jeunesse et des
Sports, pendant l'absence de Mr Edmond DOSSOU-YOVO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 18 Novembre 1970

par le Président du Conseil
Présidentiel, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Hubert MAGA

Ampliations: PCP 6 - MCP 4 - CS 6
MENCJS-MIT 4 - Ministères 9 - SGG 4 -
HC 3 - IAA-DCCT-DN-IGF-JORD 5 -
Gde Chanc.1 - DEP-DGAJL 4 - Dtion Stat 2 -